

**Plateforme Aéroport de Paris Charles de Gaulle
Chantier de rénovation de la piste 3 (2020)**

**Avis du Propriétaire du terrain
et
du Maire de la Commune de Mauregard**

relatif aux conditions de remise en état après arrêt de l'activité d'un poste mobile
Conformément à l'article R.512-75 du Code de l'Environnement

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La société **Aéroports de Paris**, établie au 1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France, représentée par Cyrille PAGES, en sa qualité de Directeur de Projet, ci-après dénommé « le Propriétaire » de la parcelle n°A1 sur la commune de Mauregard (77990),

Et

La Commune de Mauregard (77990),
Représentée par Madame Marion BLANCARD, Maire de la Commune, dûment habilité,

D'UNE PART,

D'AUTRE PART,

Préambule :

Le Propriétaire autorise la Société Colas Ile-de-France Normandie, qui a postulé au marché de travaux de rénovation de la piste 3 de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, à implanter deux postes mobiles d'enrobage sur la plateforme susvisée (période prévisionnelle de juin à octobre 2020) dans le cas où le groupement dont Colas Ile-de-France Normandie est mandataire en serait attributaire.

Il a été convenu entre le Propriétaire et Colas Ile-de-France Normandie qu'une réception de la plateforme nécessaire à l'installation et à l'exploitation des postes mobiles aura lieu en cas d'attribution.

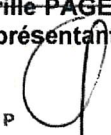
Décision :

Le Propriétaire et le Maire de la Commune de Mauregard conviennent que Colas Ile-de-France Normandie restituera la plateforme utilisée de manière à ce que son exploitation par Aéroports de Paris puisse reprendre dans les mêmes conditions qu'avant l'installation des postes mobiles en ayant pris soin :

- d'avoir évacué et éliminé par un récupérateur agréé les éventuels produits dangereux et les déchets générés par l'exploitation de ces postes
- s'il y a lieu, d'avoir mis en œuvre les moyens de dépollution ou de surveillance appropriés résultant de la seule activité de leur installation
- d'avoir évacué les stocks de granulats livrés non utilisés et les équipements nécessaires à l'exploitation des postes mobiles

Le 19/12/2019,

Gyrille PAGES
Représentant ADP



GROUPE ADP
Direction Ingénierie et Aménagement
Direction Projets de la Construction - DIAPR
Bât. Mars - Roissy-pôle - Place de Berlin
BP 81007
95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE Cedex

Marion BLANCARD
Madame le Maire de Mauregard



Le Maire
Marion BLANCARD

